

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION SÉANCE du samedi 24 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 16 octobre 2026

Date d'affichage : 16 octobre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 25

Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-quatre octobre, à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : V. Rebours – M. Cosson – A. Mercier – I. Crézé – A. Bré – V. Rosnarho – A. Jégouic – A. Messaglio – B. Lorand – F. Udo – M. Devrand – M. Le Diot – E. Favallier – V. Amato – V. Gaudu – M. Berthaud – J. Girod – Y. Verstraete – F. Le Meur – D. Boulaire – A. Chaplain – C. Mahé – J. Quemener – Y. Flého – O. Gallet – G. Tardivel-Kerguen & O. Leva formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : B. Lorand donnant procuration à V. Rebours, V. Amato donnant procuration à I. Crézé.

Étaient absents : néant

Madame Isabelle Crézé est nommée secrétaire et Madame Gwénaëlle Tardivel-Kerguen, secrétaire adjointe.

OBJET :

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU
CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ
D'ÉCONOMIE MIXTE (SEM) « Pompes Funèbres
Intercommunales (PFI) de la Région de Saint-Brieuc »**

Rapporteur : Vincent REBOURS, Maire

Lors du Conseil Municipal du 21 novembre 2011, la Commune a décidé de souscrire une action au sein de la Société d'Économie Mixte locale « Pompes Funèbres des Communes Associées de la Région de Saint-Brieuc ».

Ainsi, la commune d'Hillion est actionnaire de la Société d'Economie Mixte (SEM), depuis dénommée « Pompes Funèbres Intercommunales (PFI) de la région de Saint-Brieuc », seul service public funéraire des Côtes d'Armor.

L'adhésion de la Commune à cette société permet d'offrir à nos habitants, en parallèle des services privés de pompes funèbres existants sur les communes voisines, l'accès à un service public.

A la suite de l'élection du Conseil Municipal du 4 octobre 2026, il convient de renouveler la désignation du représentant de la Commune sein des instances de la SEM PFI de la région de Saint-Brieuc :

- A l'assemblée spéciale des collectivités territoriales actionnaires disposant d'une participation réduite au capital et, s'il est élu comme Président de l'assemblée spéciale et représentant de ces actionnaires, au conseil d'Administration ;
- A l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 24 voix favorables et 3 abstentions (Olivier GALLET, Gwénaëlle TARDIVEL-KERGUEN & Olivier LEVA) :

- De DÉSIGNER Madame Maryline BERTHAUD, afin de représenter la commune au sein des instances de la Société d'Economie Mixte (SEM) Pompes Funèbres Intercommunales (PFI) de la région de Saint-Brieuc ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Isabelle CRÉZÉ,
Secrétaire de séance



Vincent REBOURS,
Maire

